

pilotes et \$200 000 pour des projets ayant trait à la santé. Cette subvention spéciale a, aujourd'hui, été complètement utilisée et a donné suite à une série de projets de recherche et de développement dans sept provinces, outre un certain nombre de projets réalisés au niveau national. De plus, l'attribution de cette subvention a été à l'origine de l'établissement d'un centre de recherche et d'un institut national des handicapés.

Si on établit une comparaison entre la recherche et le développement en bien-être social soutenus par les Subventions nationales au bien-être social, depuis 1962, et tous les projets canadiens pendant cette période, et si on tient compte de la croissance du volume de la recherche et du développement en bien-être social, pendant l'existence du Programme, le Ministère peut revendiquer la plus grande part du crédit pour l'amélioration substantielle en quantité et en qualité de la recherche et du développement en bien-être social au Canada, au cours des dernières années.

De nombreuses et diverses activités de recherche et de développement ont été financées par les composantes recherche et projets pilotes du Programme de subventions nationales au bien-être social depuis ses débuts. Étant donné que, relativement, peu de recherche et de développement ont été réalisés dans le domaine du bien-être social, on s'est efforcé d'encourager tout intérêt prometteur en ce sens. Des normes de plus en plus exigeantes sur les méthodes de conception et de recherche ont été appliquées grâce à des procédés d'appréciation et à la consultation, mais aucune restriction n'a été imposée au genre des méthodes de recherche permises. Des présentations acceptables ont souligné la concentration de la recherche sociale empirique et la rareté de la recherche documentaire ou d'études sur la politique sociale. Cette approche n'a pas eu pour résultat la production de recherches rationalisées. Cependant, au cours des dernières années, l'administration du Programme a fait un effort pour identifier des secteurs précis où la recherche et le développement en bien-être social font défaut. Ce processus d'identification des priorités a exigé une consultation permanente avec les autorités provinciales chargées des services de bien-être social, avec les représentants des grands réseaux de distribution de services, avec les chercheurs et les universitaires ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux à mandat social. De plus, les présentations de projets sont soumises à un processus d'examen interne et externe (qui sera décrit ci-après) afin de mieux déterminer le rapport liant les présentations de projets à des sujets donnés et de diversifier l'examen des présentations de projets par ceux-mêmes qui en présentent. Un comité consultatif extérieur sur la recherche décide de l'attribution des subventions et conseille sur la définition de la politique du Programme de subventions.

Les subventions à la recherche et aux projets pilotes ont été versées surtout dans quatre secteurs du champ d'action du bien-être social: les services provinciaux et publics, mais non gouvernementaux; les organismes bénévoles de services de bien-être social; les facultés de sciences sociales et les écoles de travail social. L'expérience nous a montré qu'outre la pénurie de main-d'œuvre de recherche et le financement insuffisant de la recherche et du développement, dans le domaine du bien-être social, il existe d'autres obstacles, propres à chacun des quatre secteurs, qui nuisent au rendement efficace de la recherche et du développement. C'est la combinaison de ces carences spéciales qui est responsable de la difficulté qu'éprouvent tous les spécialistes du bien-être social à utiliser, de la façon la plus avantageuse, les subventions à la recherche et au développement. Considérons les problèmes de chacun des quatre secteurs.

a) Ministères provinciaux du Bien-être social et organismes publics

Une grande partie des subventions nationales au bien-être social ont été destinées au secteur public du bien-être social. Cela se comprend du fait des investissements substantiels du Gouvernement fédéral dans les programmes publics provinciaux de bien-être social, principalement dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Autre raison: les services publics de bien-être social affectent la vie de plus de Canadiens que tous les autres services de bien-être social et ils sont liés à des besoins humains essentiels comme l'alimentation, le logement et les soins sanitaires. L'expérimentation de nouveaux services par les ministères provinciaux a reçu l'encouragement de subventions à des projets pilotes qui acquittent le coût de ceux-ci et permettent d'en mesurer l'efficacité et la faisabilité.

L'utilisation efficace des subventions à des projets pilotes ne peut se faire que si les objectifs des Subventions nationales au Bien-être social et ceux des ministères provinciaux concordent. Un tel accord dépend de certaines conditions préalables. Le ministère provincial doit être fermement orienté vers la recherche, en apprécier d'une façon réaliste les avantages ainsi que les frais, les risques et les inconvénients liés à ces avantages. En l'absence d'une telle orientation, on ne disposera pas de bonnes données de base sur les activités de l'organisme, les clients, les